



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement 2022-163 Sur le traitement des membres du conseil municipal

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2023, le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal portant le numéro 2022-163 a été adopté.

Ce règlement fixe le traitement des membres du conseil pour l'année 2023 et les suivantes.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web municipal au www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, le 10 janvier 2023.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe